

**Dahir portant promulgation de la loi
n°33-23 portant approbation de la
Convention entre le gouvernement du
Royaume du Maroc et le gouvernement de la
République du Cabo-Verde tendant à éviter
la double imposition et à prévenir l'évasion
fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
faite à Rabat le 9 mai 2023.**

**Dahir n°1-25-17 du 21 chaabane 1446
(20 février 2025) portant promulgation de la loi n°33-23
portant approbation de la Convention entre le
gouvernement du Royaume du Maroc et le
gouvernement de la République du Cabo-Verde
tendant à éviter la double imposition et à prévenir
l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,
faite à Rabat le 9 mai 2023.¹**

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes puisse Dieu en élever et en fortifier
la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42,50 et 55 (paragraphe 2),

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT:

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du
présent dahir, la loi n° 33-23 portant approbation de la Convention entre
le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la
République du Cabo-Verde tendant à éviter la double imposition et à
prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Rabat
le 9 mai 2023, telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et la
Chambre des conseillers.

Fait à Rabat, le 21 chaabane 1446 (20 février 2025).

Pour contreseing:

Le Chef du gouvernement,

AZIZ AKHANNOUCH.

1- Bulletin officiel N° 7384 – 5 ramadan 1446 (6-3-2025), p 371.

LOI N° 33-23

**PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE
GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC ET LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CABO-VERDE
TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET A PREVENIR
L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU,
FAITE A RABAT LE 9 MAI 2023**

Article unique

Est approuvée la Convention entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Cabo-Verde tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Rabat le 9 mai 2023.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 7384 du 5 ramadan 1446 (06 mars 2025).